



Siège social
Maison de la Mer
Quai Goslar
33120 ARCACHON
Tel : 05 56 22 71 60
mail info @a2pba. fr
www.appba.fr

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021

Dimanche 30 Janvier 2022

PROCES VERBAL

Ce jour, dimanche 30 janvier 2022 à 9 heures, s'est réunie, au titre de l'année 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers du Bassin d'Arcachon – A.P.P.B.A. – au Siège social, Maison de la Mer, quai Goslar à Arcachon.

La Présidente souhaite la bienvenue à Madame Nadine LIMOUZIN, Conseillère municipale membre de la commission des sports qui en l'absence d'Yves HERSZFELD adjoint responsable des sports représente Monsieur Yves FOULON, Maire d'Arcachon.

Et remerciements à tous les présents

La Présidente se félicite du nombre important de participants, malgré la crise sanitaire, à cette Assemblée Générale, ce qui prouve le dynamisme de notre Club, et constatant que le quorum (article XV des statuts) est atteint, la Présidente déclare alors ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers du Bassin d'Arcachon au titre de l'année 2021

La Présidente rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée, ordre du jour qui a été adressé à tous les adhérents le 20 décembre 2021

ORDRE DU JOUR

Lecture et approbation du P.V. de l'Assemblée Générale Ordinaire 2020

Rapport Moral de la Présidente et quitus

Présentation des Comptes de l'exercice 2021

Prévisionnel 2022

Rapport des vérificateurs aux comptes (exercice 2021) et Quitus

Nomination des vérificateurs aux comptes pour 2022

Fixation du prix des cotisations pour 2023

Rapport des commissions, Pêche et Animations

Election au Conseil d'Administration

Questions diverses

Association déclarée, régie par la loi du 1-07-1901 - J.O. du 10-07-1977

Enregistrée Sous Préfecture d'Arcachon N° : W336000394/

Imprimé par nos soins

LECTURE ET APPROBATION du Procès Verbal de l'A.G.O. 2020 (05.03.2021.) :

Madame la Présidente, précise que ce P.V. a été adressé à tous les adhérents et que le registre des PV est à leur disposition sur place et demande si quelqu'un dans la salle en souhaite la lecture.

En l'absence d'observations le Procès Verbal de **l'A.G.O 2020 est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale**

Rapport moral de la Présidente

Au cours de l'année 2021, les instances dirigeantes de notre Association n'ont subi aucune modification par rapport à 2020. Le fonctionnement et les activités du Club se sont déroulés en appliquant les restrictions sanitaires obligatoires. Nous avons perdu un membre de notre Conseil d'Administration notre ami Paul FAIGEL

Suite au décès de notre trésorier Jean-Pierre LARROSE, le trésorier adjoint n'a malheureusement pas pu prendre le poste pour des raisons professionnelles, nous avons du nommer un trésorier et un trésorier adjoint en cours d'exercice et reprendre la comptabilité qui avait pris beaucoup de retard.

Merci à Philippe BRUNET et Christian VALLETTE d'avoir bien voulu prendre le relais jusqu'à cette Assemblée Générale.

Fonctionnement interne de notre association :

Le Conseil d' Administration. s'est réuni à 8 reprises :

les 08 janvier, 10 février, 11 juin, 30 juin, 18 aout, 25 aout, 12 novembre et 13 décembre 2021

La Commission Pêche s'est réunie les 25 aout et 10 novembre 2021, elle est composée de membres du CA plus des arbitres FFPM

Le nombre des adhérents de l'A.P.P.B.A. est toujours en progression : 90 en 2005, 100 en 2006, 124 en 2008, 130 en 2009, 149 en 2010, 172 en 2011, **187** en 2012, 213 en 2014, 237 en 2015, 240 en 2016, 221 en 2017, 231 en 2018, 252 en 2019 et **262 en 2021**

Soit une progression de 172 adhérents en plus de 15 ans

Ces adhérents représentent une **flotte d'environ 140 bateaux**

Le nombre de licenciés FFPM reste stable

Application de l'article V de nos statuts :

Toutes les nouvelles adhésions sont soumises à l'agrément préalable du Conseil d'Administration en application des Statuts de notre Association

Permanence au CLUB pendant les Week-end :

La Présidente remercie les membres du C.A. qui tiennent les permanences :

le Samedi midi de 11H30 à 13 H

le Samedi soir de 18 H à 20 H et

le dimanche midi de 11H 30 à 13H.

MERCI A VOUS DE VENIR LES RENCONTRER

Merci à Jean BOUCAUD de continuer à tenir le planning des permanences

La Présidente remercie aussi tous ceux qui se mobilisent dès qu'elle lance un appel pour aider à l'organisation d'une manifestation de la Ville ou du Port.

C'est grâce à votre aide que notre Club a cette image d'association dynamique et conviviale.

La présidente rappelle que **pour bénéficier et conserver l'attribution de places club au port**, elle a obligation de fournir en décembre un rapport d'activités justifiant nos participations aux manifestations de la Ville et du Port.

Remerciements pour la maintenance du site de l'APPBA à Laurent BILLET qui a dû faire face à cette tâche en plus de sa formation professionnelle.

www.appba.fr

Avec liens : Port d'Arcachon
Office du Tourisme d'Arcachon
Météo
FFPM

Jean-Paul MADRAY tient à jour le << trombinoscope >> et les tableaux de classements des concours.

Elaboration du carnet APPBA par **JP MADRAY**

Le brochage est fait par des volontaires membres du CA

Représentation de l'association

La présidente représente notre association dans diverses instances :

-au **Port de plaisance** ou elle siège dans les commissions consultatives :

en Mars pour l'attribution des places titulaires,

en Décembre pour les tarifs et compte-rendu d'activités du Port pour la saison estivale.

-au **Parc Naturel Marin** où elle a été réélue par décret au Conseil de Gestion pour une durée de 5 ans pour représenter la pêche de loisir.

- aux **affaires Maritimes** ou elle siège au sein du **Comité Nautique Local**.

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE L'ASSOCIATION DES PECHEURS PLAISANCIERS DU BASSIN D'ARCACHON :

Organisation de **7 concours fédéraux SPORT POUR TOUS**, sur le Bassin.

Afin de pouvoir se retrouver et organiser des concours conformes aux consignes sanitaires nous avons proposé des concours bateaux et demander qu'une seule personne participe à la pesée.

Nous avons pu ainsi organiser 7 concours de juin à octobre 2021

Compte tenu que nous ne pouvions pas organiser d'animations nous avons proposé à nos adhérents de ne pas s'acquitter des frais d'engagement aux 4 premiers concours

Le Dimanche 06 janvier 2021 Galette des Rois à L'APPBA

Le Vendredi 08 janvier 2021, Conseil d'Administration de l'APPBA

Le Lundi 11 janvier 2021 réunion de bureau PNM

Le Jeudi 14 janvier 2021, réunion PNM

Le Jeudi 21 janvier 2021 réunion DTML

Le Jeudi 28 janvier 2021, réunion PNM en visio

Le Vendredi 29 janvier 2021 Assemblée Générale de l'APPBA par écrit

Le Jeudi 10 février 2021, Réunion du Conseil d'Administration APPBA

Le Samedi 20 février 2021 Réunion FFPM en Visio

Le Jeudi 28 février 2021 Conférence de presse au CVA pour Salon Nautique

Le Vendredi 05 mars 2021 AG de l'APPBA résultats du vote par écrit

Le Samedi 13 mars 2021 Réunion FFPM en Visio

Le Jeudi 25 mars 2021 Fête patronale d'Arcachon participation de 15 bateaux du Club pavoisés aux couleurs de la ville d'Arcachon

Le Jeudi 25 mars 2021 Commission consultative du Port d'Arcachon

Maintien par la Direction Générale du Port de la remise accordée aux Clubs pour les manutentions :

10% pour 10 manutentions

20% pour 20

25% au-delà de 50

- Maintien du paiement en fin d'année.

Le Mardi 27 Avril 2021 Commission Nautique locale

Le Mercredi 09 Juin 2021 Réunion à la Sous Préfecture

Le Vendredi 11 Juin 2021 Réunion du CA de l'APPBA

Le Mercredi 16 Juin 2021 Réunion au Port Direction Générale pour audit du Port

Le Vendredi 30 Juin 2021, Réunion du CA de l'APPBA

Le Jeudi 01 Juillet 2021, Réunion du PNM

Le Dimanche 04 Juillet 2021, Messe pour les péris en mer sous la halle du port de pêche

Le Lundi 19 Juillet 2021 Inauguration des locaux SNSM et Plongée

Le Dimanche 08 Aout 2021, Concours de pêche en respectant les consignes sanitaires.

Le Mercredi 18 Aout 2021, Conseil d'Administration de l'APPBA

Le Mercredi 25 Aout 2021, Conseil d'Administration de l'APPBA

Le Dimanche 29 Aout 2021, Concours de pêche en respectant les consignes sanitaires

Le Mercredi 08 Septembre 2021, Réunion du Bureau de l'APPBA

Le Dimanche 12 Septembre 2021, Concours de pêche en respectant les consignes sanitaires

Le Mercredi 22 Septembre 2021, Réunion CNL

Le Vendredi 24 Septembre 2021, Réunion avec le Directeur du Port de Plaisance et le premier adjoint de M. le Maire Yves FOULON

Le Samedi 25 Septembre 2021, Concours de pêche

Le Vendredi 01 Octobre 2021, Réunion PNM

Le Mercredi 20 Octobre 2021, Réunion Téléthon en Mairie d'Arcachon

Le Samedi 23 Octobre 2021, Réunion à Bassens pour remise de médailles

Le Jeudi 28 Octobre 2021, Réunion chez APPBA avec le Comité de l'Aiguillon pour le Téléthon

Le Mardi 09 Novembre 2021, Réunion au Port avec la Direction Générale pour l'Audit

Le Vendredi 12 Novembre 2021, Réunion du CA de l'APPBA

Le Jeudi 02 Décembre 2021, Rendez-vous avec M. STOLDICK Directeur Général du Port

Le Dimanche 05 Décembre 2021, Organisation Téléthon pour la Ville d'Arcachon

Pour l'APPBA, organisation :

- Du vide-grenier

- Pesée du jambon

- Participation au repas confectionné par le Comité des Fêtes de l'Aiguillon (50 pers)

- Loto

Notre organisation APPBA TELETHON a permis à la Ville d'Arcachon de remettre à l'**AFM un chèque de 12 400 e**

Le Lundi 13 Décembre 2021, Réunion du CA de l'APPBA

EN L'ABSENCE D'OBSERVATIONS LE RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE EST APPROUVE A L'UNANIMITE ET QUITUS LUI EST DONNE

PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021.CONTROLE ET QUITUS :

Le trésorier **Philippe BRUNET** fait part à l'assemblée des principaux éléments comptables concernant la gestion financière de l'exercice 2021 .Il présente le détail des chiffres de recettes et de dépenses des diverses activités du club.

Le trésorier donne les résultats globaux de l'exercice 2021.

Recettes 2021 : 19 737,45 €

Dépenses 2021 : 24 414,44 €

Résultat de l'exercice 2021 : Ces résultats font apparaitre un déficit d'exploitation de **4 676,99 €** qui s'explique par l'achat de tee-shirts commandés avant les restrictions sanitaires et le store intérieur du Club endommagé qui représentent une dépense de 3 734€ notre poste animation est déficitaire compte tenu des quatre concours gratuits.

Philippe BRUNET présente le bilan prévisionnel pour l'exercice 2023

Recettes : 16 800 €

Dépenses : 16 800 €

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES :

L'Ag 2020 a élu deux vérificateurs : Maurice ROUMIEUX et Jean-François HUVER

Maurice ROUMIEUX étant souffrant la vérification des comptes a été effectuée par Jean-François HUVER

Qui a procédé à la vérification des comptes le Mercredi 26 Janvier 2022 à 14h au siège du Club Il fait la lecture de son rapport rapport à l'Ag présente et les informe qu'aucune anomalie a été relevée dans les comptes.

NOMINATION DES VERIFICATEURS POUR L'EXERCICE 2023 :

Maurice ROUMIEUX ne se représente pas

Jean-François HUVER se représente

Nouvelle candidature, pour 2023 :

Monique BRUN

L'assemblée adopte à l'unanimité ces nominations.

QUITUS EST DONNE AU TRESORIER A L'UNANIMITE

PRIX DES COTISATIONS POUR 2023 :

Le conseil d'Administration réuni le 10 Décembre 2021 propose à l'assemblée de ne pas augmenter le prix des cotisations pour 2023.

-Titulaires d'une place Club : 65€

-Membres actifs : 40€

-Conjoints non pêcheurs : 20€

- Jeunes de moins de 18 ans 20€

-Pour 2022:la licence FFPM 25€

La licence FFPM n'est plus<< licence sportive>> mais garde les mêmes avantages, informations fédérales et assurance

L'assemblée vote et approuve à l'unanimité

la Présidente donne la parole à Patrice BEUNARD adjoint au Maire, Responsable des finances qui est venu nous rejoindre.

Mr BEUNARD la félicite pour son action au sein du Club mais aussi des autres organismes. Il souligne la bonne santé financière du Club et donne la parole à Nadine LIMOUZIN qui remercie la Présidente pour son invitation et nous encourage à continuer dans le même esprit, convivialité et dynamisme dont le Club fait preuve. Elle nous souhaite beaucoup de poissons et de beau temps pour nos concours à venir.

RAPPORT DE LA COMMISSION PECHE :

Avant de laisser la parole à JP MADRAY, la Présidente remercie la direction du port et les services de la capitainerie qui nous donnent l'autorisation, après demande, d'héberger les bateaux stationnés dans les autres ports (La Teste, La Hume, Gujan, etc.) Afin que ces adhérents puissent participer aux concours.

Rappel : La demande doit être faite à la Présidente 8 jours avant le concours avec les documents suivants.

- Acte de francisation
- et attestation d'assurance

Dernier délai le lundi précédent le concours.

En 2021 : 4/5 places **accordées gratuitement** ce qui a permis à 15/18 pêcheurs de participer à chaque concours

RAPPEL DE QUELQUES OBLIGATIONS pour participer aux concours :

Les concours étant déclarés au moment du départ au Cross Etel et au sémaphore, les concurrents ont **OBLIGATION** :

- d'avoir fait leur inscription au plus tard la veille du concours.

- d'avoir déclaré l'identité de **Toutes les personnes à bord, même si elles ne pêchent pas**

Tout bateau abandonnant en cours de concours ou ne venant pas participer à la pesée à **obligation de le signaler auprès des responsables par VHF ou téléphone.**

Pour la saison 2021, tous les pêcheurs sans bateau ont pu être embarqués. Nous faisons le maximum pour embarquer nos adhérents **mais ne pouvons prendre en charge des personnes qui les accompagnent.**

Rapport présenté par JP MADRAY en sa qualité de responsable de la commission pêche. :

Bilan de la saison 2021 :

Il y a eu 7 concours : **364** participations de pêcheurs
129 participations de bateaux
112 Kg de poissons en 5 sorties
1460 Casserons en 2 sorties

Quelques statistiques sur nos prises :

En 2021, **307 grammes par pêcheur pour les 5 concours**

Soit **61 grammes par pêcheur et par sortie concours**

5 casserons par pêcheur et par sortie concours

Nous pouvons en déduire que notre Club ne participe pas à l'épuisement de la ressource.

Rappel des règles apparues en 2019 et 2020 :

BAR : limitation réglementaire à 2 bars par jour et par pêcheur

PALOURDE japonaise : 3,5 cm

En concours **Coefficient 5** pour les concours spéciaux SEICHE, DAURADE, BAR moucheté, MAIGRE

Pour cette année 2022/2023 : 12 concours dont 5 Samedis et 7 Dimanches

Samedi 09 avril 2022 : Challenge de Printemps. Concours Individuel tous poissons
 Samedi 23 avril 2022 : Concours Bateau tous poissons Spécial Seiches Calmars (coeff 5)
 Samedi 07 mai 2022 : Challenge Saint YVES Concours individuel tous poissons
 Dimanche 22 mai 2022 : Challenge de l'Aiguillon Concours bateau tous poissons
 Dimanche 05 juin 2022 : Challenge Colette GOUPE Concours individuel tous poissons Spécial

Féminin

Dimanche 19 juin 2022 : Challenge de la Maison de la Mer Concours Bateau tous poissons spécial Dorade Royale (coeff 5)
 Dimanche 03 juillet 2022 : Challenge de l'été concours Individuel tous poissons
 Dimanche 24 juillet 2022 : Grand Prix de la ville d'Arcachon. Concours bateau tous poissons
 Dimanche 07 août 2022 : Challenge Saint FERDINAND Concours individuel tous poissons

Comptant pour l'année 2023 :

Samedi 03 Septembre 2022 : Challenge d'EYRAC Concours bateau Spécial Casserons, Seiches, Calmars au nombre. Pas de poulpes
 Samedi 10 septembre 2022 : **Matin attention 7h-12h** Challenge d'Automne Concours Bateau tous poissons Spécial PIGUEYS, MAIGRES (coeff 5)
 Samedi 17 septembre 2022 : Challenge Pierre BLANC Concours Individuel spécial Casserons, Seiches, Calmars au nombre

Rappel des horaires de sortie et de rentrée au port : le samedi 13h - 18h (sauf le 10 septembre 7h12h)

Dimanche 7h – 12h

Attention respectez les horaires vous pourriez être sanctionnés !

Rappel : 6 concours individuels, séparation des prises

6 concours bateaux, **mise en commun des prises**

Les tailles retenues pour les concours **sont les tailles légales sauf celles définies par le Club :**

Griset	25 cm
Dorade royale	25 cm
Chinchard	20 cm

N'oubliez pas que pour certaines espèces il est obligatoire de couper la nageoire caudale dès que le poisson est monté à bord (voir tableau carnet Appba)

RAPPELS :

Inscriptions : Par, mail, téléphone ou texto (voir le carnet) **Avant le VENDREDI soir**

Concours :

- Marquage, couper la caudale des poissons obligatoires
- Limites de pêche : Pointe du cap ferret, bouée 7 et blockhaus du Petit Nice
- Identification des Navires **obligatoire avec le fanion du Club**

Pour toute interrogation **CONSULTEZ LE CARNET APPBA** et le site internet www.appba.fr

vous y trouverez tous les renseignements utiles : **espèces, tailles légales à respecter, règlement des concours, limites zones de pêche, etc.**

Tous les concours ont été acceptés par les Affaires Maritimes

En concours nous communiquons entre nous avec **les VHF sur le canal 8.**

RAPPORT DE LA COMMISSION ANIMATIONS

La buvette du club fonctionne toute l'année pendant les permanences des week-ends (licence IV club), elle est tenue comme déjà cité en début de séance par les membres du Conseil d'Administration selon un planning qui sera établi en 2022 par notre secrétaire Jean BOUCAUD.

Pour les animations nous avons un groupe de personnes efficaces et dévouées, qui se chargent de la mise en place des tables, du service etc. qu'elles en soient ici remerciées.

ORGANISATION DES ANIMATIONS

Toutes les réunions du Conseil d'Administration comportent à l'ordre du jour.

- les comptes rendus des différentes manifestations et animations passées.
- les différentes manifestations organisées par l'APPBA à venir.
- les animations confiées à l'APPBA par la Ville
- les prochaines manifestations
- Les devis concernant les repas de l'Assemblée Générale et du Gala sont étudiés et décidés en Conseil d'Administration

Le Mercredi 11 aout 2021, Organisation du pique-nique à la Sableyre (73 participants-17 bateaux)

Le samedi 20 novembre 2021, Soirée **BEAUJOLAIS NOUVEAU** offerte par l'APPBA avec des amuse bouche confectionnés par les adhérents.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Dans les prochaines semaines :

- Le vendredi 25 mars 2022 défilé nautique avec navires décorés pour la Fête Patronale de la Ville d'Arcachon
- Le samedi 09 avril 2022, Premier Concours
- Salon Nautique d'Arcachon les 16, 17 et 18 Avril 2022

Approbation par l'Assemblée à l'unanimité des rapports des commissions pêche et animations

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

ci-dessous la liste des candidats déclarés à l'élection au Conseil d'Administration de l'APPBA, 11 postes sont à pourvoir

Membres sortants se représentant :

BRUNET Philippe
 GARCIA Jérôme
 LARROSE Viviane
 MORCHOISNE Bernard
 PLANTEY Jean-Louis
 VALLETTE Christian

Nouvelles candidatures :

BENNIS Rachid
 BOSCH Eric
 CUSSAC Didier
 LESEUR Henri
 SERGENTON Alain

Membres à remplacer : LARROSE Jean-Pierre (décédé), FAIGEL Paul (décédé), AMOUROUX Maryse, LEYMARIE Jean-Pierre et POUILLAIN Hubert (démissionnaires)

Résultats des votes :
92 enveloppes dépouillées 3 bulletins annulés

LARROSE Viviane	79 voies	élue pour 6 ans 2026
BRUNET Philippe	83 voies	élu pour 6 ans 2026
GARCIA Jérôme	86 voies	élu pour 6 ans 2026
MORCHOISNE Bernard	86 voies	élu pour 6 ans 2026
PLANTEY Jean-Louis	88 voies	élu pour 6 ans 2026
VALLETTE Christian	88 voies	élu pour 6 ans 2026
BENNIS Rachid	80 voies	élu pour 2 ans 2022 (P FAIGEL)
BOSCH Eric	88 voies	élu pour 4 ans 2024 (JP LEYMARIE)
CUSSAC Didier	89 voies	élu pour 4 ans 2024 (JP LARROSE)
LESEUR Henri	86 voies	élu pour 2 ans 2022 (M AMOUROUX)
SERGENTON Alain	87 voies	élu pour 4 ans 2024 (H POUILLAIN)

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions

La Présidente lève la séance, il est 11h30 et invite l'assemblée à se rendre au restaurant.

La Présidente
 Viviane LARROSE

Le Secrétaire
 Jean BOUCAUD